



Mairie de
LABASTIDE-BEAUVOIR
Haute-Garonne

République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire.

Présents : André DURAND, Mélanie OUCHENE, Laurent CHAUVEAU, Elisabeth COCCOLO-LOUW, Rozenn IRVOAS, Franck JOLIBOIS, Gregory CRESPO, Cédric CHAMBON, Edouard ANGELO et David RESERVAT.

Pouvoirs : Denise CARRERE a donné pouvoir à Edouard ANGELO.
Nicolas COMBEBIAC a donné pouvoir à André DURAND.

Absents non excusés: Simone JULIEN, Juliette LECUYER et Nicole ORMES.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Elisabeth COCCOLO-LOUW.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Modification de la délibération n°2020-1-5 sur le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire informe aux conseillers que le prochain recrutement oblige la modification de la grille du régime indemnitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. Délibération concernant la création d'un poste d'attaché dans la filière administrative.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la commune de Labastide Beauvoir ;

Monsieur le Maire informe aux conseillers que suite aux entretiens de recrutement prévus le mardi 25 janvier, le poste d'attaché pour le remplacement de la secrétaire générale est pourvu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- **De donner pouvoir au Maire pour la création d'un poste d'attaché pour le remplacement de la secrétaire générale.**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget.**
- **D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

3. Délibération donnant autorisation au maire de faire appel aux subventions auprès du conseil Départemental et du Conseil Régional concernant l'achat mutualisé d'un broyeur de végétaux.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du projet de territoire du SICOVAL sur la mutualisation des déchets verts, une des actions consiste à encourager les communes à acheter un broyeur mutualisé pour réduire et valoriser les déchets verts de nos services municipaux.

Sur la commune de LABASTIDE BEAUVOIR, il est envisagé par la suite d'utiliser le broyeur au profit des habitants.

La commune de LABASTIDE-BEAUVOIR sollicitera le Conseil Départemental dans le cadre de contrat territoire pour une subvention à hauteur de 40% (12 312 €) ainsi que le Conseil Régional pour une subvention à hauteur de 20 %

Le prix HT sera de l'ordre de 20 620 € soit 1 549 € par commune.

Le coût de l'entretien sera facturé aux habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité :

- **d'approuver le projet présenté,**
- **de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès de la Région et du Conseil Départemental.**

4. Point sur la médiathèque.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics une consultation doit être faite afin de choisir les sociétés qui effectueront les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la bibliothèque en médiathèque-café-tiers lieu.

Monsieur le Maire tient informé le Conseil Municipal que le projet a un surcoût de 35 000 €

Concernant la menuiserie, un devis a été proposé 30% plus cher que celui de l'architecte.

Monsieur le maire a proposé de sollicité le Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention.

Rozenn IRVOAS 1^{ère} adjointe demande une aide concernant les surcoûts sans impacter le budget du prochain exercice.

5. Information des dossiers en cours :

- Vivre Ensemble :
 - Suite à une entrevue avec le prêtre officiant sur la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR autorise, sous conditions, de mettre à disposition l'église pour des concerts, chorale.
- Affaires Scolaires-Jeunesse :
 - Franck JOLIBOIS informe le Conseil Municipal du projet d'étude du plan alimentaire du SICOVAL.

6. Information SICOVAL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une augmentation de l'eau à hauteur de 2% sera mise en place au-delà de 30 L d'eau par le SICOVAL. Ce tarif ne bougera pas les deux prochaines années consacrées à la modernisation et simplification des factures d'eau.

7. Questions diverses

Le Maire informe le conseil qu'il ne parrainera aucun candidat pour les élections présidentielles. La raison principale étant que le maire étant élu par des conseillers municipaux provenant de divers horizons politiques ne peut prendre une décision équitable.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h10.